

The Canadian Government is prepared to proceed with the construction of the seaway as soon as appropriate arrangements can be made for the construction of the power phase of the St. Lawrence project as well. Failing approval of the 1941 Agreement by the Congress, it will be necessary to refer the project to the International Joint Commission for approval. In order to proceed as rapidly as possible with the project, which the President and the Prime Minister have agreed is of vital importance, the co-operation of the United States Government in preparing concurrent applications for approval of the project to the International Joint Commission is requested.

Such a preparatory step would in no way prejudice the possibility of proceeding with the project on the basis of the 1941 Agreement in the event that the Congress should approve that Agreement. On the other hand, it is desirable to seek the approval of the International Joint Commission as soon as practicable in order to avoid any further delay in the event that the Congress does not approve the 1941 Agreement early in the present session.

It is proposed that appropriate officials of our two countries discuss the steps to be taken in proceeding with a reference of applications to the International Joint Commission for the construction of the project. A series of meetings beginning the middle of this month, either in Washington or in Ottawa, would be most appropriate for this purpose.

Accept, Sir, the renewed assurances of my highest consideration.

H. H. WRONG

The Honourable Dean Acheson,
 Secretary of State of the United States,
 Washington, D.C.

L'Amembassadeur du Canada aux Etats-Unis d'Amérique
 au Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique
 AMBASSADE DU CANADA
 WASHINGTON le 11 janvier 1952
 MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ETAT
 J'ai l'honneur de me référer à l'entrevue relative au Projet de canalisation
 hydro-électrique du Saint-Laurent qui a eu lieu à Washing-
 ton le 23 septembre 1951 entre le Premier ministre du Canada et le Président
 des Etats-Unis.
 Le Président et le Premier ministre ont alors reconnu qu'il est d'une
 importance vitale pour la sécurité et l'économie des deux pays que les deux
 gouvernements poursuivent la réalisation et l'aménagement hydro-électrique de ce projet.
 Plus tôt le Premier ministre donne à entendre que le Gouvernement
 canadien était disposé à conclure un accord de coopération et à entreprendre
 les travaux nécessaires en commun sur la base de l'accord de 1941.
 Le Président a répondu favorablement à cette proposition et a déclaré que
 les travaux seraient entrepris en commun sans délai.
 Le Premier ministre a déclaré que le Gouvernement canadien a adopté
 l'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent par la Commission
 des énergies hydro-électriques de l'Ontario et par un organisme des Indes
 occidentales de l'Ontario et de la partie de l'Ontario de l'Amérique du Nord.
 Les travaux de construction de ce projet ont été commencés en 1941 et
 les travaux de construction de ce projet ont été terminés en 1941.
 Cette lettre a été envoyée par simple proclamation.